

Conseil Communautaire du 8 Février 2021

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le

SLOX

ID : 021-200006682-20210208-CC\_21\_006-DE

Date d'envoi de la convocation : 2 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 66

Nombre de Procurations : 15

Nombre de Votants : 81

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Geneviève PELLETIER, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Guy DROMARD, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Eric SORDET, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

**Suppléants :** Mme BOBROWKI Colette, (suppléante de M. Didier SAINT-EVE – COMBERTAULT), M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT, CORMOT-VAUCHINON)

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE  
M. Éric MONNOT à M. Geoffroy BRUNEL,  
M. Michel PIERRON à M. Jean-François CHAMPION,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,  
M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Vittorio SPARTA à Mme Delphine SAVARY,  
M. Michel BOULEY à M. Olivier MENAGER,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Denis THOMAS,  
M. Jacques FROTEY à M. Jean-Paul ROY,  
Mme Alexandra PASCAL à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à M. Christian POULLEAU,  
M. Sylvain JACOB à M. Pascal HUGUENIN,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Jean-Noël MORY, Yves PYS, Céline DANCER, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Pascal MALAQUIN, Rémi CHAMPAUD, Daniel TRUCHOT.

**Secrétaire :** M. Alexis FAIVRE

# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES STRUCTURES ENFANCE- PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Olivia PUSSET et Gérard ROY

La Communauté d'agglomération assure la gestion et le fonctionnement des structures d'accueil enfance et petite enfance.

Cette gestion est exercée en partenariat avec des organismes tels que la CAF et la MSA, lesquels contribuent au financement des différentes structures d'accueil présentes sur le territoire.

Ce partenariat prend la forme de conventions d'objectifs et de financement, annuelles ou pluriannuelles, adaptées à chaque type de structure (REPAM, EAJE, ALSH) au travers desquelles la Communauté d'agglomération s'engage à mettre en œuvre des prestations qui concourent à l'amélioration de la qualité du service public rendu et à la réalisation de la politique d'action sociale impulsée par les organismes financeurs.

Conjugué à l'action intercommunale, il a pour effet de réduire considérablement la participation des familles bénéficiaires, ne laissant à leur charge que 16% du cout réel du service d'accueil en matière de petite enfance et 24% en matière d'enfance.



## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de financement avec les différents partenaires sociaux,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Jean-François PONS

Envoyé en préfecture le 30/04/2021  
Reçu en préfecture le 30/04/2021  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20210208-CC\_21\_006-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »